AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C2069
FR0000037046-FS0843

17 décembre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

MONTUPET S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 décembre 2015, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 décembre 2015, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société MONTUPET et détenir, indirectement, 556 466 actions[1] MONTUPET représentant autant de droits de vote, soit 5,16% du capital et 3,83% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
UBS Switzerland AG	418 418	3,88	418 418	2,88
UBS AG	138 048	1,28	138 048	0,95
UBS Group AG	**556 466**	**5,16**	**556 466**	**3,83**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions MONTUPET hors marché.

[1] Dont 525 264 actions MONTUPET détenues à titre de collatéral et 334 actions MONTUPET détenues par assimilation du fait de la conclusion d'un contrat de prêt de titres portant sur 334 actions, lesquelles actions peuvent être rappelées par le déclarant.
[2] Sur la base d'un capital composé de 10 782 769 actions représentant 14 532 250 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.